

HUMEUR(S)

A CRETEIL,

Communautarisme actif et Imam activiste...

*La campagne agressive de « constructions de mosquées » menée par les groupes islamiques par delà les besoins réels - l'islam n'est reconnu comme religion de référence **que par 4 % de notre population** (enquête « CSA- *Le Monde des Religions* » de janvier 2007 , confirmée par l'étude parue dans « *La Vie* » du 01 /03 /07) et pratiqué par à peine un quart de ceux-là mêmes qui le reconnaissent – témoigne d'un véritable désir de « communautarisation » de la société car la mosquée, ce n'est pas seulement un lieu de culte, *c'est le lieu de reconnaissance de la « communauté musulmane » à travers son école coranique, son service social, ses commerces spécifiques, ses espaces de rassemblement,* (la future « grande mosquée » de Marseille sera, de ce point de vue, un exemple significatif !), *c'est le lieu de la soumission à l'autorité de celui qui prétend se substituer à l'autorité de la Nation, c'est le lieu de justification de l'ensemble des règles individuelles, politiques, juridiques que le fidèle doit observer par-delà les lois générales de la Démocratie.**

De la même manière, *l'obligation de voiler la « Femme »* prend la valeur incontestable de braver une société où l'égalité de l'homme et de la femme constitue un essentiel irréductible, où la liberté de conscience fonde la liberté de l'individu et reconnaît son libre arbitre, où chacun est un citoyen qui compte « *pour un* » à égalité de droits et de devoirs avec tous les autres.

Les communautaristes islamiques veulent ainsi utiliser des symboles visibles pour marquer leur différence et leur opposition à ce qui fonde la société qui les a accueillis.

Il ne faut pas perdre cela de vue quand on lit, dans « *Le Parisien .fr* » du 20 /11 /08, que la grande mosquée de Créteil sera inaugurée en grande pompe le 18 décembre prochain en présence, sans doute, de Mme Alliot-Marie représentant le Président de la République, invité « *depuis longtemps* »... Fier de son minaret de 12 mètres au-dessus du toit (*les plus prosélytes ne vont pas tarder à demander « le muezzin »*), de son école coranique, de sa bibliothèque (*va-t-on y trouver Voltaire et Diderot, Molière et Rabelais... ?*), de sa salle d'exposition et d'artisanat, de son hammam, de son salon de thé-restaurant, l'édifice apparaît bien contre l'élément central d'un communautarisme religieux qui n'ose dire son nom mais qui se concrétise réellement...

On ne prend pas beaucoup de risques en prévoyant, le 18 décembre prochain, la présence de tous les élus locaux et territoriaux, tous bords politiques confondus, en quête de prébendes électorales ...Violent-ils ostensiblement le principe fondateur de notre République qu'est la séparation irréductible des églises et de l'Etat en arborant fièrement leurs écharpes tricolores ? Même si l'on ne sait rien du financement de cette réalisation culturelle (*on veut croire que l'argent public, si rare, n'y a pas été englouti...*), ont-ils oublié la phrase d'Aristide Briand : « **L'Etat n'est ni religieux ni irreligieux : il est a-religieux** » ?...Et Mme Alliot-Marie, si elle est présente, se fendra-t-elle d'un de ces discours communautaristes dont elle a le secret (*comme à la grande mosquée de Paris le 10 octobre 2007 – voir « Riposte Laïque » n°12*) pour assurer « *la communauté musulmane* » de subsides particuliers puisés

dans la ressource publique ? En ces temps de crise et de restrictions budgétaires tous azimuts, ça ferait désordre...

Mais le plus cocasse en cette affaire, c'est ce que nous a appris ce même « *Parisien.fr* » du 14 /06 /08 (l'information est passée inaperçue...), à savoir que Monsieur Ilyes Hacène, pressenti pour être le recteur de cette nouvelle mosquée, était sous le coup d'un arrêté ministériel d'expulsion, le ministère de l'Intérieur lui reprochant depuis maintenant six ans, « *des prêches jugés radicaux et des comportements susceptibles d'attenter à la sécurité nationale* », après l'avoir déchu de sa nationalité française obtenue par naturalisation (décision confirmée par le Conseil d'Etat) !!!

Ce fait nous rappelle d'ailleurs une réalité que nous aurions tort d'oublier au point d'en minimiser les conséquences... *Il y a actuellement environ 2.000 imams en France, dont seulement 600 sont des imams permanents. Beaucoup d'entre eux n'ont pas reçu de formation spécifique, près de la moitié ne parlent pas français, seulement 20% d'entre eux sont français par naissance ou naturalisation* (source : ministère de l'Intérieur, chargé des cultes). Le plus grand nombre est venu d'Arabie Saoudite, porté par les pétro-dollars du Golfe, et est « accro » au salafisme ...Aujourd'hui cependant, la grande mosquée de Paris assure une « *formation à l'imamat* » (40 imams « sortent » cette année –*AFP du 19 /11 /08*) mais l'Union des Organisations Islamiques de France (*dont on connaît la propension à imposer la s'haria*) a mis en place son propre réseau de formation pour un « volume » de 20 imams/l'an...

Cette « *nouvelle mosquée de Créteil* » constitue un exemple particulièrement révélateur des intentions prosélytes et communautaristes d'un grand nombre de ceux qui veulent enraciner la religion musulmane sur notre sol. Si toute religion a droit d'être et de célébrer librement (et en toute sécurité) son culte, **elle se doit de respecter la loi organique de 1905, et de réserver son zèle à l'espace privé**. Les élus, quels qu'ils soient, en tant que représentants, là où ils agissent, de notre République, se doivent d'en respecter les valeurs et les lois...C'est vrai qu'en ces temps où ceux qui symbolisent la puissance publique n'en respectent pas les décisions démocratiquement élaborées, on peut s'attendre à tout.

Mais le réveil risque d'être douloureux.

Le 21 / 11 / 08

Empédoclatès

« *du bon usage de la raison* »